



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Service des sécurités
SIDPC**



Limoges, le 24/06/2022

La préfète de la Haute-Vienne

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Adaptation de la posture Vigipirate (VGP),
« Été – Automne 2022 »

Réf : note N°10025 SGDSN/PSE/S du 31 mai 2022

PJ : logogramme en vigueur – Fiche réflexe DRONE

En application de la note SGDSN/PSE/S du 31 mai 2022, la posture VIGIPIRATE « Été - Automne 2022 » est active depuis le 22 juin 2022 jusqu'à l'automne 2022, sauf évènement particulier.

Suite aux consignes et directives du gouvernement et pour faire face à une menace terroriste qui reste durablement élevée, l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau d'alerte :

«SÉCURITÉ RENFORCÉE RISQUE ATTENTAT»

Cette posture permet d'adapter le dispositif de sécurité nationale à la période estivale, ponctuée de nombreux rendez-vous.

Dans ce contexte, elle met l'accent sur :

- la sécurité des grands espaces commerciaux, des lieux de rassemblement, y compris les lieux de cultes.
- la sécurité des bâtiments publics (services publics, locaux associatifs ou politiques, écoles et universités), avec une attention particulière sur les établissements de santé, médico-sociaux, dont ceux accueillant des mineurs, dans le cadre d'un bilan somatique et médico-psychologique, à leur retour de zone de groupements terroristes (notamment la zone irako-syrienne) ;
- la sécurité des sites touristiques et des transports publics de personnes, en particulier lors des vacances scolaires et universitaires ;
- la sécurité des sites de production, de stockages et de distribution des produits de santé, ainsi que celle des lieux de vaccination.

Aussi, je vous demande de bien veiller à la sensibilisation régulière de vos personnels aux menaces cyber et aux bonnes pratiques à adopter au quotidien, en particulier sur les menaces relatives au hameçonnage (phishing).

Vous devez porter une attention particulière à la surveillance des sites et des implantations que vous avez en charge. N'hésitez pas à signaler aux autorités de police ou gendarmerie compétentes d'éventuels comportements suspects ou colis abandonnés, ainsi que de veiller à la mise en place des logogrammes sur les accès de vos bâtiments.

Ces logogrammes peuvent être téléchargés sur le site du SGDSN :

<http://www.gouvernement.fr/vigipirate>

J'attire aussi votre attention sur le fait que le SGDSN élabore régulièrement des fiches et guides de bonnes pratiques à destination des organisateurs de manifestations sur le domaine public. Vous trouverez annexée à ce courrier la fiche relative à l'utilisation d'un drone sur la voie publique.

Je vous invite à prendre contact avec le référent VIGIPIRATE pour tout renseignement concernant ces fiches réflexes et tout autre demande relative à la sûreté de vos établissements ou organisations.

jean-patrick.payet@haute-vienne.gouv.fr 05 55 44 17 75 – 06 75 81 23 24

Mon service se tient à votre disposition et je vous remercie par avance de votre concours dans la mise en œuvre de ce dispositif.

*En vous remerciant pour votre mobilisation et en comptant
sur votre vigilance -
Bonne cordialement,*

**Pour la préfète,
Le directeur de cabinet,**



Sébastien BRACH